



TITRE DE CRÉANCE (CI-APRÈS LE « TITRE » OU LE « PRODUIT ») PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, ALTERNATIF À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE « ACTIONS ».

ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE ET DES SOMMES DUES : Produit émis par SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale) bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale⁽¹⁾ de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT : 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance effective.

CODE ISIN : FR0013488707

ÉLIGIBILITÉ : Contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾ (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : Du 17 mars 2020 au 30 juin 2020. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis.

(1) Standard & Poor's : A ; Moody's : A1. Notations de crédit au 26/02/2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement dans le produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Communication à caractère promotionnel
et non de nature réglementaire

DAYSTOXX
JUIN 2020

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Daystoxx Juin 2020 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Daystoxx Juin 2020, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 30/06/2020 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. Les taux de rendement annuels nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance Daystoxx Juin 2020 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Daystoxx Juin 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Daystoxx Juin 2020 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG. Daystoxx Juin 2020 ne constitue pas une obligation verte.

CARACTÉRISTIQUES

- Une durée d'investissement conseillée de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- Un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- Un mécanisme de remboursement automatique anticipé du capital activable automatiquement et quotidiennement à partir de la fin de l'année 1.
- Une exposition à l'évolution de l'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 0,0247 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit un gain de 9,00 %⁽¹⁾ par an, soit un taux de rendement annuel brut maximum de 8,82 %⁽¹⁾, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 7,74 %).
- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ si l'indice a enregistré une performance négative mais n'excédant pas -40 % au terme des 12 ans.
- Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de performance négative de l'indice excédant -40 %.

(1) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES

- Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 12 ans, mais aussi par anticipation : la stabilité ou la hausse de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation quotidienne suffit pour que le capital soit restitué avec versement d'un gain de 0,0247 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit un gain de 9,00 %⁽¹⁾ par an) et que Daystoxx Juin 2020 prenne fin.
- Un remboursement du capital initial⁽¹⁾ à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points clôture au moins à 60 % de son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - À l'échéance des 12 ans, dans le cas où l'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points clôture en dessous de 60 % de son niveau d'origine.
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 8,82 %⁽¹⁾, ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 7,74 %⁽²⁾).
- L'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points sera accélérée.
- La valeur de Daystoxx Juin 2020 à l'échéance des 12 ans sera très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 %.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier entre 1 et 12 ans.

(1) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du taux de rendement annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ZOOM SUR L'INDICE EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS

L'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points (code ISIN : NL0012481774) est un indice de marché actions créé par EURONEXT dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par EURONEXT.

Il est composé de 50 sociétés de la zone Euro sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-dessous. Les actions de l'indice sont équipondérées à chaque rebalancement trimestriel.

Dans l'ensemble des 300 plus importantes capitalisations de la zone Euro, les entreprises sont notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) de l'organisme Vigeo-Eiris, évaluant les entreprises sur l'impact environnemental de leurs activités, la qualité de leurs relations sociales (droit du travail, respect des droits de l'homme, etc.) et la qualité de leur gouvernance. **Les entreprises sont classées selon cette notation et les 120 premières sont retenues.** Une fois ce premier filtre effectué, les entreprises sont filtrées selon leur capitalisation : **les 50 plus importantes capitalisations sont sélectionnées et forment l'indice.** L'indice pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement.

L'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice pour un cours de l'indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points à 1 000 points est équivalent pour l'indice Euro Stoxx 50® à un dividende fixe de 174,51 points (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3490,19 points, cours au 2 janvier 2018). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50 est en moyenne de 120,74 par an depuis 2008 (Source : Bloomberg – SX5ED Index à fin 2019).

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.euronext.com ou alternativement des médias externes tels que <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/1rAESG5D/>.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

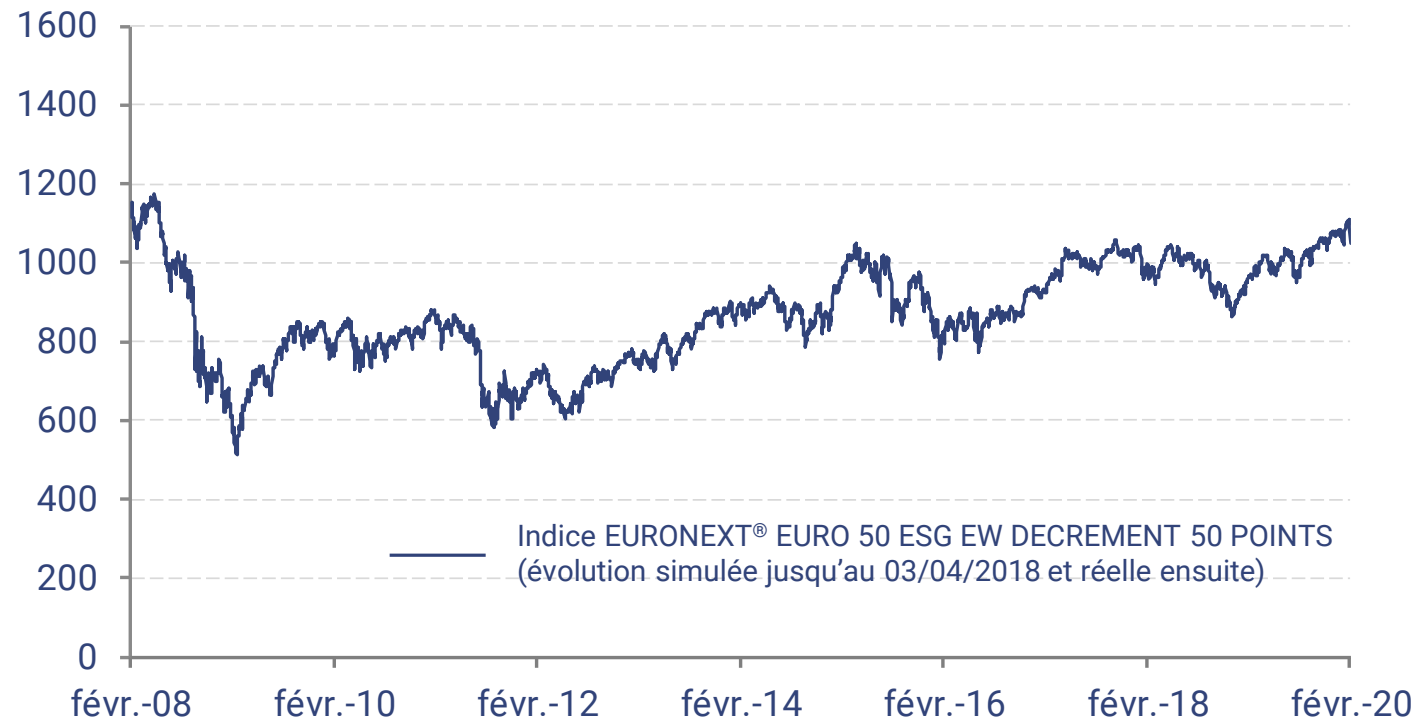
L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES N'EST PAS GARANTIE, BIEN QU'ELLE AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGÉES FIABLES. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD. LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

ÉVOLUTION DE L'INDICE Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS

L'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS a été lancé le 3 avril 2018. Toutes les données précédant le 3 avril 2018 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données présentées ci-dessous sont uniquement illustratives et ne constituent en aucun cas un indicateur relatif à la performance future du sous-jacent.

ÉVOLUTION DE L'INDICE

En points



PERFORMANCES CUMULÉES AU 24/02/2020

	Indice Euronext® Euro 50 ESG EW Decrement 50 Points (évolution simulée jusqu'au 03/04/2018)
1 an	9,23 %
3 ans	13,98 %
6 ans	16,75 %
12 ans	-6,17 %

Source : Bloomberg, du 24/02/2008 au 24/02/2020

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ OU LA PERTINENCE DE L'INFORMATION PROVENANT DE SOURCES EXTERNES N'EST PAS GARANTIE, BIEN QU'ELLE AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DE SOURCES RAISONNABLEMENT JUGÉES FIALES. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD. LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit le 30 juin 2020, on observe le niveau de clôture de l'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE QUOTIDIEN – ACTIVABLE À PARTIR DU 30 JUIN 2021

Entre le 30 juin 2021 (inclus) et le 30 juin 2032 (exclu), on observe quotidiennement⁽¹⁾ la performance de l'indice par rapport à son niveau d'origine. Dès que la performance de l'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:



La date de remboursement automatique anticipé a lieu 5 jours ouvrés après la date d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.

Sinon, le produit continue.

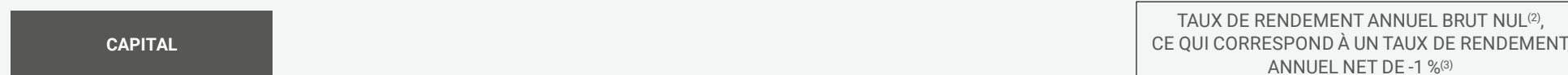
MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE – ANNÉE 12

Si le produit n'est pas remboursé par anticipation préalablement⁽⁴⁾, il dure jusqu'à l'échéance des 12 ans, soit le 7 juillet 2032. À la date de constatation finale, le 30 juin 2032 :

CAS FAVORABLE : la performance de l'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 juillet 2032 :



CAS INTERMÉDIAIRE : la performance de l'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est négative par rapport à son niveau d'origine mais supérieure ou égale à -40 % par rapport à ce même niveau, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 juillet 2032 :



CAS DÉFAVORABLE : la performance de l'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est inférieure à -40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur perçoit⁽²⁾, le 7 juillet 2032 :



L'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice : la perte en capital peut donc être partielle ou totale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(2) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

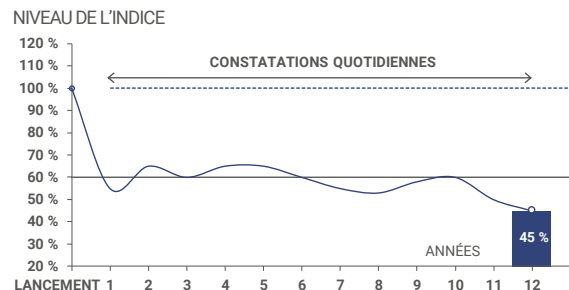
(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du taux de rendement annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

6 (4) Une sortie anticipée (hors remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS AVEC FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -40 % EN ANNÉE 12



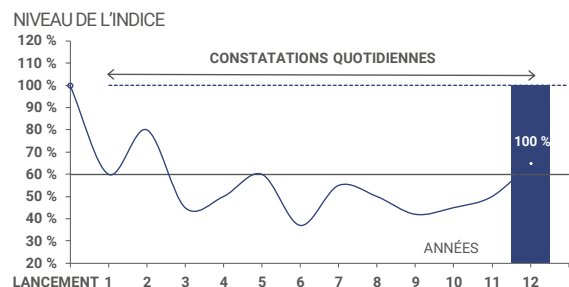
Aux dates de constatation quotidienne, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 45 % de son niveau d'origine, en dessous du seuil de perte en capital. Le capital est donc amputé d'une baisse de 55 % et l'investisseur reçoit à l'échéance 45 % du capital initial⁽¹⁾, subissant une perte.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de -6,42 %⁽¹⁾ (égal à celui d'un investissement direct dans l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS), ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -7,36 %⁽²⁾.

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous du seuil de remboursement automatique anticipé à toutes les dates de constatations quotidiennes et céderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant remboursé à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS SANS FRANCHISSEMENT DU SEUIL DES -40 % EN ANNÉE 12

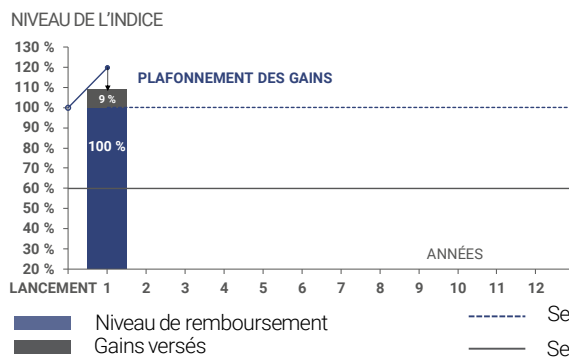


Aux dates de constatation quotidienne, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la date de constatation finale, l'indice clôture à 65 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 0,00 %⁽¹⁾ (contre -3,52 % pour un investissement direct dans le l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS), ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1,00 %⁽²⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE HAUSSE DE L'INDICE EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS EN ANNÉE 1



Le 30 juin 2021, l'indice clôture à 120 % de son niveau d'origine, au-dessus du seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé. L'investisseur récupère donc, au terme de la 1^{ère} année, son capital par anticipation, augmenté d'un gain de 0,0247 % par jour calendaire écoulé depuis l'origine, soit un total de 109 % du capital⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est de 8,82 %⁽¹⁾ (inférieur à celui l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS, égal à 19,59 %, du fait du plafonnement des gains), ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de 7,74 %⁽²⁾.

Dans le cas où l'indice clôturerait légèrement au-dessus de son niveau d'origine à l'une des dates de constatation quotidienne ou à la date de constatation finale, le rendement de l'investissement serait supérieur à celui de l'indice EURONEXT® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS, du fait de la fixation des gains à 0,0247 %⁽¹⁾ par jour calendaire écoulé depuis l'origine (soit 9,00 %⁽¹⁾ par an).

(1) Les taux de rendement annuels bruts ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du taux de rendement annuel net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013488707
Forme juridique des titres de créance	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale).
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Standard & Poor's : A ; Moody's : A1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure le 26/02/2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument d'investissement dans le produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment).
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum d'investissement	1 000 €. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Éligibilité	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte) et compte-titres.
Sous-jacent	L'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS - Ticker Bloomberg : EURESG50 Index - L'indice Euronext® EURO 50 ESG EW DECREMENT 50 POINTS est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.
Frais	Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération jusqu'à 1,00 % par an (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Période de commercialisation	Du 17 mars 2020 au 30 juin 2020. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis.
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale
Date d'émission	17 mars 2020
Date de constatation initiale	30 juin 2020
Période d'observation quotidienne du mécanisme de remboursement automatique anticipé	Observation quotidienne du cours de clôture de l'indice entre le 30 juin 2021 (inclus) et le 30 juin 2032 (exclu).
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant le jour de l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
Date de constatation finale	30 juin 2032
Date d'échéance	07 juillet 2032
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 % de la valeur nominale.
Publication de la valeur liquidative des titres	Sixtelexurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	À titre indicatif, une valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Finalyse (société indépendante financièrement de Société Générale).
Cotation	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France

AVERTISSEMENTS (1/2)

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance - Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque de crédit** - Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de marché** - Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du(des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** - Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** - Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

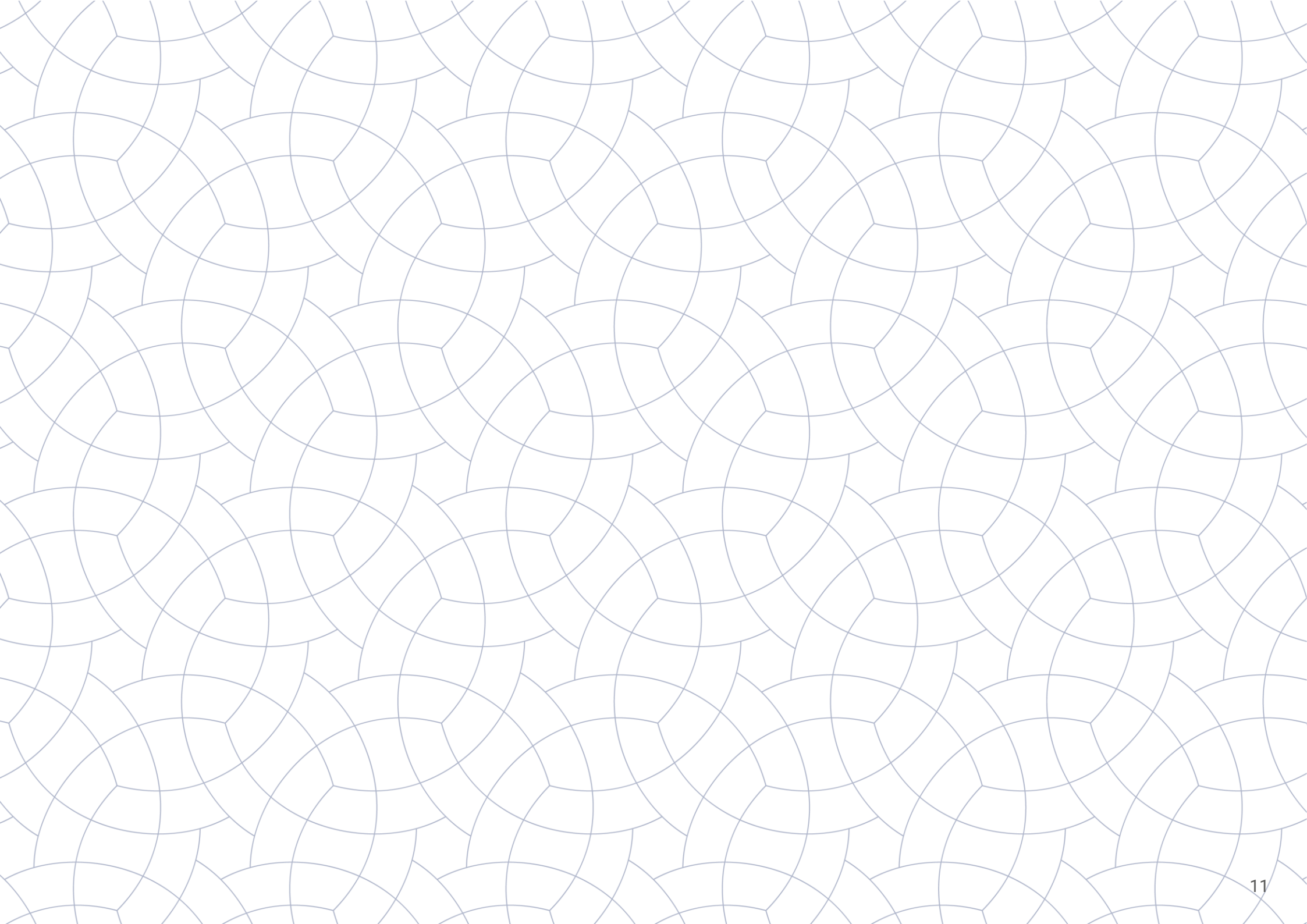
Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 13/03/2020, se rattachant au prospectus de base en date du 21/06/2019, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/ EC telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », et/ou sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu), et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGOE-SGIS_Programme_d_emission_de_titres_de_creances_21.06.2019 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR0013488707 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.** Le nouveau prospectus de base devrait être approuvé au plus tard le 19/06/2020. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Aux alentours de cette date, de nouvelles Conditions Définitives seront publiées sur le site mentionné ci-dessous afin de conformer la documentation juridique du produit au format du règlement prospectus 2017/1129 (UE), remplaçant la Directive Prospectus, applicable au nouveau prospectus de base. Ces nouvelles Conditions Définitives ne modifieront pas les modalités du produit. Les investisseurs sont invités à se reporter à la section « Facteurs de risque » et aux Informations relatives à l'émetteur et au garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Disponibilité du document d'informations clés - La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>. **Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie** - Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

AVERTISSEMENTS (2/2)

Événements extraordinaires affectant le sous-jacent : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit - Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues** - Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Restrictions générales de vente** - Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** - Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Caractère promotionnel de ce document** - Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Agrément** - Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Performances sur la base de performances brutes** - Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. **Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** - Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité des instruments sous-jacents et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. **Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person")** - Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** - L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. **Données de marché** - Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. **Avertissement relatif à l'Indice** - L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre.





Ce produit a été conçu en exclusivité pour DS Investment Solutions par Société Générale.

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 euros. 820 648 806 RCS Paris. NAF 7022Z.

Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en Assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 16 004 882.

Responsabilité Civile Professionnelle N° 7400021119 souscrite auprès de Zurich Insurance PLC, 112, avenue de Wagram 75017 Paris.

Siège social : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris - Téléphone : 01 44 21 75 25.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING

17 cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex.

Siège Social : 29 Bd Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS Paris - APE : 651C – SIRET : 552 120 222 000 13.

Société anonyme au capital de 1 066 714 367,50 euros (01/08/2019).

Société Générale est un établissement de crédit (banque) agréé par l'ACPR.